COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 7 avril 2010

Etaient présents :
Monsieur Gérard PELAMATTI, Maire
MM. Frédéric DUGLAND - Vincent METIVIER (Adjoints)
MM. Philippe COSTE – Damien BEAUFORT
Mmes Maryse VAILLANT – Jacqueline HUREAU – Marie-José JACOB
Melle Murielle PHILIPPON
Formant la majorité des membres en exercice
Absent excusé :
M. Michel CARLIER (donne pouvoir à M. Gérard PELAMATTI)
Melle Sandrine RENOULT (donne pouvoir à M. Frédéric DUGLAND)
Secrétaire de séance :
Melle Murielle PHILIPPON

Après lecture et approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 mars 2010, la séance est ouverte à 19 h 45.

Délibérations

- *Adhésion de ROCOURT ST MARTIN au SARCT*

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de ROCOURT ST MARTIN au Syndicat d'Assainissement de la Région de Château-Thierry.

- *Amortissement du logiciel JVS*

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe d'amortissement du logiciel informatique sur une durée de 2 ans.

- *Cadeau mariage Nicolas BESSE*

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe d'un cadeau personnalisé avec le logo de GLAND, pour une valeur maximale de 35€.

- *Location ex-écoles*

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe de location des locaux ex- écoles pour un loyer de 500€ mensuel, contrat de location de 3 ans renouvelable.

- *DBM*

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de réduire le compte 020 dépenses imprévues de 650€, et d'ouvrir le compte 2135 opération 2017 de 650€, pour la pose d'un compteur divisionnaire pour l'électricité, locaux ex-écoles.

- **Vote des 3 taxes**

Monsieur le Maire propose une augmentation de 3 % des taxes suivantes :

Taxe d'habitation	9,92 %
Taxe sur le foncier bâti	10,04 %
Taxe sur le foncier non bâti	15,15 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

- **Vote du Compte Administratif 2009**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les chiffres du Compte Administratif 2009

	Résultat clôture 2008	Résultat **exercice 2009**	Résultat clôture 2009	Report au BP 2010
INVESTISSEMENT	-18 369.19	-10 391.06	-28 760.25	**DI** 001 28 760.25
FONCTIONNEMENT	140 037.97	**52 061.22** Participation affectée A l'investissement 2009 37 732.17	154 367.02	**RF (**002) 96 846.52 **RI (**1068) 28 760.25
	121 668.78	41 670.16+	125 606.77	

(140 037.97 + 52 061.22 – 37 732.17 = 154 367.02)

Sous la présidence de Mme Marie-José JACOB, doyenne d'âge, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif 2009.

- **Vote du Budget Primitif 2010**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2010. Il informe le Conseil Municipal que pour équilibrer le budget un emprunt de 60 000 € sera nécessaire pour couvrir les dépenses liées à l'investissement. La durée de l'emprunt pourrait être fixée sur une période de 8 ans. La délibération concernant cet emprunt se fera quand la réalisation sera effective.

Il informe également le Conseil que le seuil des marchés publics sera prochainement ramené à 4000 €.Devant la complexité de la procédure Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de consulter un cabinet spécialisé en vue du montage des dossiers et suivi des travaux.
Ces dépenses ont été inscrites au BP.
Le Conseil Municipal accepte ces décisions à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT AU BP 2009

1/Résultat de clôture d'investissement 2009 - 28 760.25 €

(Besoin de financement en investissement car résultat négatif)

2/Résultat de clôture de fonctionnement 2009 154 367.02 €

Affectation du résultat

RI 1068	28 760.25 €	couverture du besoin de financement en investissement
RF002	96 846.52 €	solde en excédent reporté au fonctionnement
DI001	28 760.25 €	report investissement

- **Questions diverses**

Désignation des tours de permanence du samedi.

Inscriptions aux Ecoles de Brasles pour la prochaine rentrée scolaire 2010/2011.

Le Maire informe le Conseil Municipal de L'évolution du dossier « transport collectif »,
Le choix du nouveau prestataire fait par la CCRCT, est contesté par l'ancien prestataire.
Ce dernier continue gratuitement sa prestation sans être habilité par la CCRCT, et perturbe
le fonctionnement en général et en particulier le ramassage du regroupement scolaire entre BRASLES et GLAND .

La séance est levée à 22 h 00
Le Maire, Gérard PELAMATTI